

REGLEMENT DU CHALLENGE DE LA VESUBIE

1) Le challenge est ouvert aux licenciés et aux non licenciés pour les catégories Seniors, Vétérans 1, 2, 3 et 4 Femmes et Hommes.

2) Le Challenge de la Vésubie regroupe 5 épreuves:

- les 14 km de Belvédère, le dimanche 20 mai 2012 à BELVEDERE ;
- Le Trail de la Peïra, le samedi 9 juin 2012 au SUQUET DE LANTOSQUE ;
- Le Trail des abeilles, le dimanche 8 juillet 2012 à ROQUEBILLIERE ;
- Le Trail de Pelasque, le dimanche 19 août 2012 à PELASQUE ;
- le Trail per Cami, le dimanche 2 septembre 2012 à BELVEDERE ;

3) Inscription :

Les concurrents doivent s'inscrire auprès de chaque organisateur de course selon les modalités mises en place par celui-ci (montant de l'inscription, catégorie...). L'inscription au challenge est automatique dès la participation à l'une des 5 épreuves.

4) Calcul du Challenge

Toutes les courses auront une valeur de 100 points, Les points seront attribués aux coureurs en fonction de leur classement par rapport au nombre d'arrivants classés, Une simple règle de trois sera appliquée. Pour chaque coureur arrivant, les 100 points seront divisés par le nombre de rentrants et multipliés par le nombre de concurrents battus.

Des points supplémentaires seront attribués selon la distance parcourue de l'épreuve sur la base de 1 point par kilomètre soit:

Pour un 13,5 km : 14 pts Pour un 22,2 km: 22 pts

Les 4 meilleurs résultats, sur les 5 courses que comporte le challenge, seront comptabilisés.

5) Classement

Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve.

Les résultats seront disponibles sur les sites www.traildelapeira.com , www.aromsazur.com

6) Récompenses

La première féminine et le premier masculin au scratch et les **premières et premiers** de chaque catégorie (Senior, V1, V2, V3, V4) seront récompensés.

7) Remise des prix

La remise des prix du challenge de la Vésubie aura lieu à l'issue de la course « Trail per Cami », dernière épreuve du challenge.

8) La participation au challenge de la Vésubie implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.